



1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

54-481-03 Infokommunikációs hálózatépítő és üzemeltető

2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Créateur(-trice) exploitant(-e) de réseau

(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:

- construire des réseaux informatiques;
- configurer des réseaux locaux;
- réparer des réseaux de télécommunication traditionnelle;
- construire et réparer des réseaux optiques;
- installer et configurer des organisateurs de câbles;
- qualifier des réseaux;
- localiser les défauts;
- réparer les défauts de câbles;
- installation des appareils de télécommunication et des modems;
- installer des équipements informatiques;
- régler des systèmes de sécurité;
- régler la configuration des routes et des adresses.

4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

3141 Technicien(ne) gestionnaire des systèmes d'information et de communication

3143 Technicien(ne) réseaux informatiques et télécommunications

3145 Technicien télédiffuseur et audiovisuel

7342 Mécanicien et réparateur des équipements informatiques et de télécommunication

(*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</p> <p>Ministère du développement national</p>																				
<p>Niveau du certificat (national ou international)</p> <p>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ): 54 Qualification professionnelle de niveau avancé ayant comme précondition l'obtention du baccalauréat et pouvant être principalement obtenue dans le cadre d'une formation professionnelle formelle.</p> <p>Code ISCED2011: 4</p> <p>Niveau du CNCP de la Hongrie: 5</p> <p>Niveau du CEC: 5</p>	<p>Echelle de notation/Exigences aux examens</p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien 4 bien 3 moyen 2 passable 1 insuffisant</p>																				
<p>Mention de série du certificat: PT K</p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p>Date de délivrance du certificat: 2023.10.02</p>	<p>Résultats aux épreuves et leur pourcentage dans la note complexe.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 20%;">Épreuve écrite centrale</td> <td style="width: 40%;">Connaissances de réseaux et activité de base de télécommunications-électronique</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">5</td> <td style="width: 30%; text-align: right;">30.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve orale</td> <td>Réponse aux questions élaborées sur la base des exigences d'examen et tirées au sort à partir des questions d'examen communiquées préalablement aux étudiants</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: right;">20.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Création et installation d'un réseau d'infocommunications</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: right;">25.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Installation et mesure des réseaux</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: right;">25.00</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> </tr> </table>	Épreuve écrite centrale	Connaissances de réseaux et activité de base de télécommunications-électronique	5	30.00	Épreuve orale	Réponse aux questions élaborées sur la base des exigences d'examen et tirées au sort à partir des questions d'examen communiquées préalablement aux étudiants	5	20.00	Épreuve pratique	Création et installation d'un réseau d'infocommunications	5	25.00	Épreuve pratique	Installation et mesure des réseaux	5	25.00	Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5	
Épreuve écrite centrale	Connaissances de réseaux et activité de base de télécommunications-électronique	5	30.00																		
Épreuve orale	Réponse aux questions élaborées sur la base des exigences d'examen et tirées au sort à partir des questions d'examen communiquées préalablement aux étudiants	5	20.00																		
Épreuve pratique	Création et installation d'un réseau d'infocommunications	5	25.00																		
Épreuve pratique	Installation et mesure des réseaux	5	25.00																		
Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5																			
<p>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</p> <p>A l'enseignement supérieur</p>	<p>Accords internationaux</p>																				
<p>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</p>																					
<p>Base légale</p> <p>Loi CLXXXVII de 2011 sur la qualification professionnelle Arrêté n°35/2016 (VIII.31.) du Ministère du Développement National sur les exigences professionnelles et critères d'examen portant sur les qualifications professionnelles relevant de la compétence du Ministre.</p>																					

6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 40 % Pratique: 60 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		2 ans

Niveau d'entrée requis:

- Baccalauréat

Modules d'exigences professionnelles:

- 11499-12 Animation de personnel II
- 11498-12 Animation de personnel I (en cas de formations faisant suite au baccalauréat)
- 10815-16 Connaissances de base en informatique
- 11626-16 Activité de base de télécommunications et d'électronique
- 12005-16 Organisation de travail et gestion de projet
- 11997-16 Connaissance de réseau I.
- 10825-16 Installation et mesure de réseau
- 12089-16 Création des réseaux d'infocommunications

Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Européen.

Centre national de référence – NSZFH – <http://nrk.nive.hu>

Chef de l'organisateur d'examen:

Date de délivrance: 2023.10.02

CACHET